

**ARRETE DU PRESIDENT DU SDEA
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. JOSEPH HERMAL,
DIRECTEUR GENERAL**

LE PRESIDENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9, alinéa 3,

Vu les Statuts du SDEA Alsace-Moselle approuvés par arrêté interpréfectoral, et notamment l'article 24, alinéa 6,

Vu les Statuts du SDEA Alsace-Moselle approuvés par arrêté interpréfectoral, et notamment l'article 29 fixant les compétences du Directeur Général,

Vu le Règlement des achats du SDEA Alsace-Moselle modifié,

Vu l'organigramme du SDEA modifié,

Vu la séance d'installation du Conseil d'Administration du SDEA Alsace-Moselle en date du 8 juillet 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER en tant que Président du SDEA Alsace-Moselle,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 8 juillet 2026 donnant délégation d'attributions à M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, en sa qualité de Président du SDEA Alsace-Moselle,

Vu l'arrêté du 29 décembre 1994 nommant M. Joseph HERMAL aux fonctions de Directeur Général du SDEA sur proposition du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints,

CONSIDERANT que le Directeur Général du SDEA, M. Joseph HERMAL, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera définitivement ses fonctions le 31 octobre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des mesures d'organisation internes notamment destinées à optimiser la qualité et l'efficacité du service rendu,

CONSIDERANT que dans cette optique il convient d'accorder une délégation de signature au Directeur Général,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation générale de signature est donnée à M. Joseph HERMAL, Directeur Général, à l'exception des domaines suivants :

1. Emprunts fixés par l'Assemblée Générale et destinés au financement des investissements prévus au budget ;
2. Lignes de trésorerie ;
3. Authentification des actes passés en la forme administrative ;
4. Signature des extraits des délibérations des Assemblées.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph HERMAL, la délégation générale de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Isabelle FUCHS, Directeur Général Adjoint Ressources et Méthodes ;
- M. Pascal MELLIER, Directeur Général Adjoint Territoires.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressé.

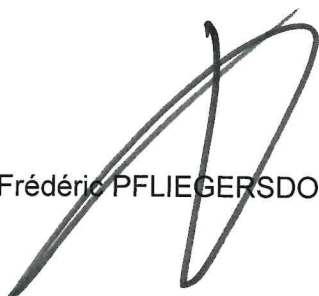
Ampliation adressée à :

- la Préfecture du Bas-Rhin, Direction de la Citoyenneté et de la Légalité ;
- la Trésorerie du SDEA Alsace-Moselle.

Fait à Schiltigheim, le 9 juillet 2026

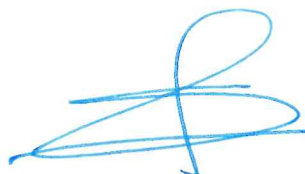
Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Le Directeur Général

Joseph HERMAL



	Managers stratégiques		Managers intermédiaires			Autres niveaux de responsabilités			
Documents Marchés / Achats	DG / DGA / DAFAJ	Autres directeurs et directeurs adjoints	Responsable du Service Achats et adjoint	RAFT	Autres managers intermédiaires	Responsables opérationnels, Fonctions support au management et à l'organisation, Contrôle de travaux et d'installations spécifiques	Acheteurs publics	Référents Achats des territoires	Autres fonctions nécessitant une délégation de signature
Bons de commandes									
- dans le cadre de marchés notifiés (commandes SMAR, ZMA1, ZMA2 [sur marché]) ou à une centrale d'achats (ex : UGAP, RESAH, CANUT, CapTerritoires...) :									
Sans limite maximale	x	x							
Dans une limite maximale de 150.000 € HT			x	x	x				
Dans une limite maximale de 60.000 € HT						x	x	x	x
- commandes sur devis, sans marché, ni publicité (PADT, ZPAD), dans une limite maximale de 60 000 € HT	x	x	x	x	x	x			
- commandes hors marché (HMAR, ZHMA) ou dérogatoires (DERO, ZDER)	x		x						
Tous types de marchés									
Certificat de visite	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Courrier de demande de précisions, de justifications, de régularisations ou de pièces manquantes	x	x	x	x			x	x	
Courriers ou comptes-rendus de Négociations	x	x	x	x			x	x	
Courriers aux candidats ou soumissionnaires non retenus - 1er niveau	x	x	x	x			x	x	
Courriers aux candidats ou soumissionnaires non retenus - 2ème niveau	x		x						
Bordereaux d'envoi à la Préfecture	x		x				x	x	
Courriers de réponse à la Préfecture	x		x						
Tous courriers de notification	x	x	x	x			x	x	
Certificats administratifs	x	x	x	x					
Agrément ou refus d'un sous-traitant (DC 4)	x	x	x	x			x		
Ordres de service (démarrage, arrêt, etc)	x	x	x	x	x	x	x		x
Acomptes ou décomptes intermédiaires et décomptes généraux	x	x	x	x	x	x			x
Décision de reconduction ou de non-reconduction	x	x	x						
Courriers relatifs à la révision de prix des accord-cadres à bons de commandes	x	x	x	x			x	x	
Courrier de Réclamation	x	x	x	x	x	x	x	x	
Courrier de Mise en demeure	x	x	x						
Décompte et courrier appliquant des Pénalités (EXE 13) ou une Réfaction	x		x						
Procès-verbal des opérations préalables à la réception (EXE 4)	x	x	x		x	x			x
Propositions du maître d'œuvre (EXE 5 et 9)	x	x			x	x			x
Décision d'admission de fournitures ou services (EXE 3) ou Décision de réception de travaux (EXE 6)	x	x	x		x	x			x
Décision de rejet, d'ajournement ou de non réception (EXE 7)	x	x	x						
Procès-verbal et décision de levée des réserves (EXE 8 et 9)	x	x	x	x	x	x			x
Décisions de mise en ordre de marche, de vérification d'aptitude et de vérification du service régulier	x	x	x						
Certificat de capacité	x	x	x	x	x	x			x
Décision de prolongation d'une garantie contractuelle	x		x						
Mainlevée d'une garantie bancaire ou d'une retenue de garantie	x	x	x	x					

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-2026-709-Arrete_2603_20-AR
Date de télétransmission : 20/07/2026
Date de réception préfecture : 20/07/2026

Documents Marchés / Achats	DG / DGA / DAFAJ	Autres directeurs et directeurs adjoints	Responsable du Service Achats et adjoint	RAFT	Autres managers intermédiaires	Responsables opérationnels, Fonctions support au management et à l'organisation, Contrôle de travaux et d'installations spécifiques	Acheteurs publics	Référents Achats des territoires	Autres fonctions nécessitant une délégation de signature
Marchés dont le montant est inférieur à 100 000 € HT									
Acte d'engagement ou Dossier de consultation simplifié valant acte d'engagement	x	x	x						
Rapport d'analyse de offres	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Mise au point	x	x	x						
Décision de déclaration sans suite ou d'infructuosité	x		x						
Nantissement (exemplaire unique) et mainlevée d'une cession de créance	x	x	x						
Actes modificatifs et rapport de présentation associé (dans une limite de 15% du montant initial HT)	x	x	x						
Décision de résiliation ou d'arrêt des prestations	x								
Systèmes de Qualifications et Marchés spécifiques									
Décision de qualification	x		x						
Prolongation du délai d'instruction	x		x				x		
Lettre de consultation relative à un marché spécifique	x	x	x	x			x	x	
Avertissement	x	x	x						
Décision de suspension de la qualification	x		x						
Décision de retrait de la qualification	x								
Accords-cadres à Marchés subséquents									
Lettre de consultation relative à un marché subséquent	x	x	x	x			x	x	
Acte d'engagement d'un marché subséquent	x	x	x						
Acte d'engagement d'un marché subséquent de fourniture de carburants et bons de commandes associés	x	x	x + Responsable Atelier Auto						